

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE NANOBIOTIX DU 20 MAI 2020

Paris, France ; Cambridge, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique); 12 mai, 2020 – [NANOBIOTIX](#) (Euronext : NANO – ISIN : FR0011341205 – la « Société »), société française pionnière en nanomédecine développant de nouvelles approches thérapeutiques pour le traitement du cancer, informe aujourd'hui que son Assemblée générale mixte est appelée à se tenir le 20 mai 2020 à 14h30, sous forme de web-conférence.

L'Assemblée générale du 28 avril 2020 n'a pu statuer sur les résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire, le quorum requis n'ayant pu être réuni.

Une nouvelle assemblée se tiendra donc, sur deuxième convocation, le **20 mai 2020 à 14 heures 30** à l'effet de statuer sur la partie de l'ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Par conséquent, les résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire soumises lors de l'assemblée générale mixte réunie le 28 avril 2020 seront de nouveau soumises au vote des actionnaires, étant précisé qu'au regard des votes par procuration et par correspondance reçus pour l'assemblée générale mixte du 28 avril 2020, le quorum pour cette seconde assemblée est d'ores et déjà atteint et la majorité requise pour adopter les résolutions concernées assurée.

Compte-tenu des mesures visant à minimiser l'impact de l'épidémie de Covid-19 et notamment des restrictions liées aux rassemblements et aux déplacements imposées par le gouvernement, l'assemblée générale de Nanobiotix se tiendra à huis clos, hors la présence des actionnaires et des autres personnes pouvant y assister. Conformément aux recommandations de l'AMF, Nanobiotix a mis en place une solution alternative, sous forme de web-conférence à laquelle tout actionnaire pourra se connecter en s'identifiant le **20 mai 2020 à 14h30** sur le portail suivant : https://channel.royalcast.com/webcast/nanobiotix/20200520_1/

Les actionnaires seront ainsi en mesure d'assister à la présentation détaillée des résultats des votes sur les résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Modalités de participation :

Le vote en séance n'étant pas possible dans une configuration d'assemblée générale à huis clos, les actionnaires pourront voter en donnant pouvoir ou en votant par correspondance selon les modalités suivantes :

CIC tiendra, à l'adresse e-mail suivante : serviceproxy@cic.fr à la disposition des actionnaires, sur demande de leur intermédiaire financier, des formulaires de vote par correspondance ou par procuration.

Les demandes de formulaire de vote devront parvenir à CIC, à l'adresse e-mail mentionnée ci-dessus six (6) jours au moins avant la date prévue de l'assemblée, soit le **14 mai 2020 au plus tard**.

Les formulaires de vote dûment remplis devront être retournés auprès de CIC, à l'adresse e-mail indiquée ci-dessus, trois (3) jours francs au moins avant la date prévue de l'assemblée, soit le **16 mai 2020 au plus tard**, et accompagnés de l'attestation de participation délivrée par les intermédiaires habilités, pour les actions au porteur.

Afin que les désignations ou révocations de mandats, dûment signées et complétées, puissent être valablement prises en compte, elles devront parvenir à CIC au plus tard :

- la veille de l'assemblée, soit le **19 mai 2020 avant 15 heures** (heure de Paris), pour les notifications effectuées par voie électronique à l'adresse suivante : serviceproxy@cic.fr

Il est précisé que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote lors de l'assemblée générale du 28 avril 2020, soit via un pouvoir au président, soit via un formulaire de vote par correspondance :

- peut, en application du décret n°2020-418 du 10 avril, choisir un autre mode de participation à l'assemblée sous réserve que son instruction en ce sens parvienne au CIC à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr, dans les délais légaux, en précisant qu'il s'agit d'une nouvelle instruction qui annule et remplace la précédente.
- Peut, à tout moment, céder tout ou partie de ses actions. Si la cession intervient avant le **18 mai 2020 à zéro heure**, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Composition du bureau :

L'assemblée générale sera présidée par Monsieur Laurent Condomine en sa qualité de président du conseil de surveillance.

Monsieur Philippe Mauberna et Monsieur Ricky Bhajun ont été désignés comme scrutateurs.

Madame Morgane Huguet a été désignée comme secrétaire.

Questions écrites :

Il ne sera pas possible de recevoir les questions lors de l'assemblée générale, et il est rappelé que la Société a déjà répondu lors de l'assemblée générale du 28 avril 2020 aux questions écrites reçues des actionnaires.

Les réponses apportées ont été réparties par thématique et peuvent être consultées sur le site de la Société (<https://www.nanobiotix.com/fr/assemblee-generale/>).

Toutefois, les actionnaires peuvent adresser leurs questions , au préalable :

- à l'adresse électronique suivante : investors@nanobiotix.com

au plus tard quatre (4) jours ouvrés avant l'assemblée générale, **soit le 14 mai 2020**, accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

La Société y répondra par écrit et les réponses apportées pourront être consultées sur le site de la Société (<https://www.nanobiotix.com/fr/assemblee-generale/>).

Droit de communication des actionnaires :

Tous les documents et informations prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés ou téléchargés sur le site de la Société : www.nanobiotix.com

L'avis de seconde convocation comportant l'ordre du jour a été publié au BALO le 8 mai 2020.

Tous les documents préparatoires relatifs à cette assemblée générale sont disponibles sur simple demande par email auprès de la Société à l'adresse : communication@nanobiotix.com ou peuvent être consultés sur le site internet de la Société dans la rubrique Investisseurs/Assemblée générale.

Les modalités d'organisation de l'assemblée générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Les actionnaires sont ainsi invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale de 2020 sur le site de la Société : www.nanobiotix.com/fr/assemblee-generale/

A propos de NANOBIOTIX : www.nanobiotix.com

Créée en 2003, Nanobiotix est une société pionnière et leader en nanomédecine, développant de nouvelles approches pour améliorer radicalement les bénéfices pour les patients, et amener la nanophysique au cœur de la cellule.

La philosophie de Nanobiotix est de faire appel à la physique pour designer et proposer des solutions inédites, efficaces et généralisables pour répondre à d'importants besoins médicaux et non satisfaits.

Le premier produit d'une nouvelle classe, NBTXR3, dont Nanobiotix est propriétaire, a pour objectif l'expansion des bénéfices de la radiothérapie à des millions de patients atteints de cancers. Le programme d'Immuno-Oncologie de Nanobiotix pourrait apporter une nouvelle dimension aux immunothérapies en oncologie.

Nanobiotix est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0011341205, code mnémorique Euronext : NANO, code Bloomberg : NANO:FP). Le siège social de la Société se situe à Paris, en France. La Société détient également une filiale, Curadigm, située en France et aux Etats-Unis, ainsi que d'une filiale à Cambridge, aux Etats-Unis et de deux filiales en Europe, en Espagne et en Allemagne.

Contacts

Nanobiotix

Département Communications

Brandon Owens

+1 (617) 852-4835

contact@nanobiotix.com

Département Relations

Investisseurs

Ricky Bhajun (FR)

+33 (0)1 79 97 29 99

investors@nanobiotix.com

Relations Médias

France – **TBWA Corporate**

Pauline Richaud

+ 33 (0) 437 47 36 42

Pauline.richaud@tbwacorporate.com

US – **RooneyPartners**

Marion Janic

+1 (212) 223-4017

mjanic@rooneyco.com

NANO
LISTED
EURONEXT